



# ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse  
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

## MECS LES SOURCES

PÔLE HÉBERGEMENT COLLECTIF

### Rapport d'activité

# 2023



# MECS LES SOURCES

## PÔLE HÉBERGEMENT COLLECTIF

86 avenue Les Sources

84000 AVIGNON

04 90 87 30 76

[source@advsea84.asso.fr](mailto:source@advsea84.asso.fr)

| Commentaires   | Validation/ présentation                  |
|--|---|
| Bilan d'activité élaboré avec l'ensemble du personnel du service et l'assistance du Siège de l'ADVSEA. | Conseil d'administration du<br>23/04/2024 |

|   |           |
|---|-----------|
| <b>I. INTRODUCTION .....</b>                                  | <b>4</b>  |
| <b>II. LE SOCLE IDENTITAIRE.....</b>                          | <b>6</b>  |
| II.1. cadres juridique et conventionnel.....                  | 6         |
| II.2. Rappel de la mission et des objectifs .....             | 7         |
| <b>III. ÉVALUATION de l'activité.....</b>                     | <b>8</b>  |
| III.1. Les éléments clés de l'année 2023 .....                | 8         |
| III.2. éléments quantitatifs .....                            | 9         |
| III.2.1. GPEC (mouvement du personnel, formation...) .....    | 9         |
| III.2.2. Nombre d'évènements indésirables (FEI et FEIG) ..... | 9         |
| III.2.3. Taux d'occupation.....                               | 10        |
| III.2.4. Statistiques (tableau d'activité).....               | 10        |
| III.3. éléments qualitatifs .....                             | 15        |
| III.3.1. Analyse des accompagnements collectifs .....         | 15        |
| III.3.2. Action en lien avec la loi 2002.2 .....              | 16        |
| III.3.3. Partenariat mobilisé .....                           | 17        |
| III.3.4. Points forts.....                                    | 17        |
| <b>IV. CONCLUSION : ENJEUX ET PERSPECTIVES.....</b>           | <b>18</b> |

## I. INTRODUCTION

L'année 2023 a été cette année coupée en deux suite à un événement qui a bouleversé l'organisation interne de l'établissement. En effet, Madame Noëlle SEGU, directrice depuis plus de trente ans s'est arrêtée à la suite de problèmes de santé graves.

C'est Monsieur Chérif HARID Directeur de la MECS, « La VERDIERE », qui en a assuré l'intérim du 13 juin au 15 janvier 2024, le temps de sa convalescence.

En 2024, Madame Erica ESTEVAN sera sollicitée par la Direction Générale pour remplacer Monsieur HARID mais après quatre mois de présence et, face à la charge de travail que réclame une MECS d'adolescent(e)s et son service de jeunes majeurs, Madame ESTEVAN a mis fin à son contrat.

Parallèlement, Madame SEGU demandera son départ en retraite pour le mois de juin 2024.

Le cabinet DIRECTRANSITION sera missionné dès le mois d'avril 2024, par le conseil d'administration et son Directeur Général, le temps du recrutement du nouveau directeur du foyer Les SOURCES.

Toujours en 2023, il a été décidé de renforcer le poste de chef de service, poste vacant depuis plus d'un an déjà. C'est Monsieur Bruno MOURET, qui en a eu la primeur. C'était sans anticiper ce qu'il allait se passer trois mois plus tard...

Nous soulignerons que le départ imprévu de la directrice a sérieusement déstabilisé l'ensemble des salariés (tous corps de métiers confondus).

Toutefois, chacun a essayé de maintenir le cap et de proposer un accompagnement de qualité aux jeunes inscrit dans un processus d'autonomisation.

La phase d'expérimentation autour de la plateforme ASE d'orientation des situations est entrée dans une phase opérationnelle. Nous nous y conformons en renvoyant systématiquement vers cette plateforme les demandes qui nous arrivent directement. De même, nous refusons toutes les demandes d'accueils qui nous parviennent des départements limitrophes, et ce malgré leurs insistance et parfois leurs incompréhensions.

Nous rencontrons toujours un certain nombre de difficultés déjà relevées en 2022 et qui perdurent notamment :

- La difficulté d'accès aux soins de médecine générale.
  - Un manque de disponibilité du secteur pédopsychiatrique.
- Malgré la convention avec un Médecin-Psychiatre du secteur public (surchargé de travail et pas toujours disponible) accompagner des jeunes dont certains présentent de sérieux troubles du comportement, de la souffrance psychique devient de plus en plus difficile. La difficulté de trouver une prise en charge adaptée car les soutiens s'étiolent et cela rend plus difficile le soutien éducatif.
- Pour certains jeunes qui relèveraient d'un accueil en milieu protégé, les places restreintes et d'attentes les délais importants nous obligent parfois à des orientations pas toujours suffisamment adaptées.



Nous avons pu finaliser la formation avec l'Association ARPEJ qui s'est tenu en direction des jeunes et des professionnels, autour des problématiques de consommation addictive. Pour les professionnels, cette formation permet de rester en veille et de mettre à jour leurs connaissances.

Nous avons également privilégié la participation à des journées d'études autour de thématiques en échos avec des problématiques éducatives rencontrées avec nos publics (logement avec le SIAO, identités de genre avec l'association le Refuge...)

## II. LE SOCLE IDENTITAIRE

### II.1. CADRES JURIDIQUE ET CONVENTIONNEL

|  |  |                              |  |
|--|--|------------------------------|--|
| AUTORISATION/ HABILITATION   Conseil départemental |  | NOMBRE D'ETP   18,44         |  |
| PUBLIC   16-21 ans                                 |  | CAPACITE   19 places   365 J |  |
| UNITÉ Hébergement collectif   9                    |  | STUDIOS PÉRIPHÉRIQUES   6    |  |
| STUDIOS Hébergement collectif   2                  |  | APPARTEMENT PARTAGÉ   2      |  |

En 1984 l'ADVSEA fait l'acquisition d'une maison située au 86 avenue des Sources à Avignon. En 1992, création officielle du foyer « les Sources » INSEE et 1<sup>ère</sup> habilitation PJJ du 18/11/91, avant la fermeture du CHAO en 2002.

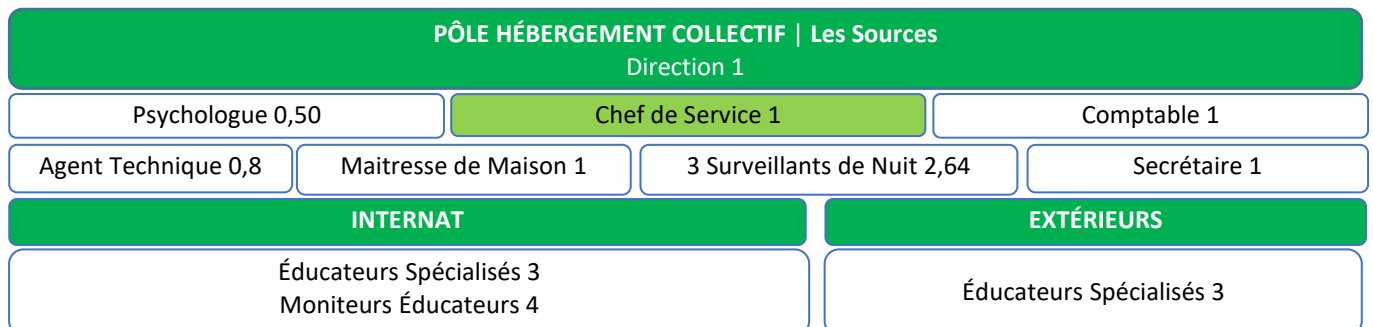
Le 29 octobre 2012, l'Association fait l'acquisition d'une villa située au 69 avenue des Sources. Celle-ci permet une nouvelle organisation des hébergements extérieurs. À la suite, le foyer a mis fin à la location de 2 studios externes, afin que les jeunes concernés intègrent cette villa sur un appartement 2 places. Au vu de la réelle difficulté d'optimiser ce mode d'accueil depuis quelques années, nous avons décidé fin 2022 de le transformer en 2 studios.

#### ➤ Structure architecturale



L'établissement occupe deux maisons dans Avignon extra-muros qui ont fait l'objet d'une réhabilitation en 2012. Depuis, de nombreux aménagements ont été réalisés pour offrir des conditions d'accueil agréables pour les jeunes et un environnement de travail fonctionnel pour le personnel.

#### ➤ Organigramme



## II.2. RAPPEL DE LA MISSION ET DES OBJECTIFS

### LES SOURCES

#### ➤ Mission et types de prises en charge

La MECS Les Sources œuvre dans le champ de la Protection de l'Enfance.

Elle accomplit une mission de service public dans le cadre réglementaire suivant :

- Assistance éducative par décision de justice, fondée sur les articles 375 et suivants du Code Civil

Accueil provisoire et accueil des jeunes majeurs par décision du Conseil départemental en application de l'article 222-5 du Code l'Action Sociale et des Familles.

#### ➤ Objectif du service

L'axe fondateur du Projet d'établissement est celui d'accueillir les adolescents dès la réception de leur dossier jusqu'à leur sortie de l'établissement.

Accueillir un adolescent, son histoire, son parcours pour l'accompagner au plus près de ses besoins, de ses attentes et de ses potentialités, en tenant compte de sa réalité familiale et environnementale.

Mettre en place un dispositif relationnel visant le développement psychique, intellectuel et affectif, en vue de sa socialisation.

Être le dernier lieu d'accueil dans le parcours de placement, les aléas faisant partie intégrante du processus d'accompagnement.

#### ➤ Actualités et veilles sociales – public accueilli

|  |   |
|--|---|
| <p><b>Dispositif accueil collectif</b> (86 avenue des sources)</p> <p>9 chambres individuelles dont 1 PMR – espaces de vie collective</p>  | <p><b>Dispositif extérieur</b> (69 avenue des Sources)</p> <p>Petite maison individuelle où se trouve le bureau de l'équipe des extérieurs + espaces collectifs et atelier créatif</p>  |
| <p>9 jeunes sur le collectif en chambre individuelle<br/>365j/ 24h<br/>7 ETP éducatif (Educateur spécialisé, Moniteur éducateur)<br/>2,6 veilleurs de nuit<br/>1 ETP maitresse de maison + entretien des locaux administratifs</p> | <p>10 places<br/>3 ETP éducatif</p> <p><b>2 appart (relai) autonome</b> dans l'enceinte de la MECS</p> <p><b>2 appart (relai)</b> en étage du 69 Bureau des éducatrices.<br/>Espaces de vie collective et atelier créatif</p> |
| <p>En 2023. 1 chambre neutralisée/ remontée d'humidité ++ / en cours de traitement</p>   | <p><b>6 apparts en diffus dans Avignon</b><br/>2 - la Trillade<br/>4 - route de Monfavet</p>  |

Cette organisation permet d'accompagner le jeune dans son parcours d'accès à l'autonomie dans une possible progression de son parcours (du collectif à l'appart autonome en diffus, en passant éventuellement par un appartement de type relai).

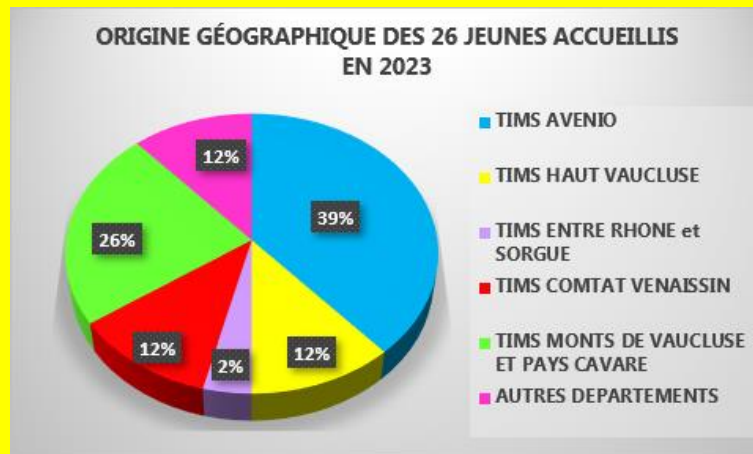
Un livret d'accueil unique pour les mineurs et les majeurs permet dès son arrivée de visualiser cette dimension de parcours qui se veut sans rupture dans notre institution jusqu'à l'accès à l'autonomie.

### III. ÉVALUATION DE L'ACTIVITÉ

#### III.1. LES ÉLÉMENTS CLÉS DE L'ANNÉE 2023

Nous avons accueilli 8 jeunes cette année 2023 dont 4 mineurs et 4 majeurs

| TERRITOIRES                           | JEUNES ACCUEILLIS |
|---------------------------------------|-------------------|
| TIMS AVENIO                           | 10                |
| TIMS HAUT VAUCLUSE                    | 3                 |
| TIMS ENTRE RHONE et SORGUE            | 1                 |
| TIMS COMTAT VENAISSIN                 | 3                 |
| TIMS MONTS DE VAUCLUSE ET PAYS CAVARE | 6                 |
| AUTRES DEPARTEMENTS                   | 3                 |
|                                       | 26                |





## III.2. ÉLÉMENTS QUANTITATIFS

### III.2.1. GPEC (MOUVEMENT DU PERSONNEL, FORMATION...)

Important mouvement du personnel

- L'arrêt depuis le 13 juin 2023 pour longue maladie de la Directrice
- Le recrutement d'un nouveau chef de service
- Le départ d'une éducatrice spécialisée et d'un moniteur éducateur
- Congés sabbatiques d'un veilleur de nuit
- Mi-temps thérapeutique pour la maitresse de maison
- Congés maternité de la comptable...

A cela s'ajoute les difficultés de recrutement et de remplacement du personnel. Cette problématique qui traverse tout le champ du secteur de l'intervention sociale déstabilise l'organisation de l'établissement et génère des modifications d'organisation des temps de travail et impactent l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle des professionnels, parfois au détriment de leur santé.

La continuité du service a pu être contenue grâce à l'engagement et au professionnalisme des équipes.

La formation est aussi un élément clé de la gestion RH est permet à la fois de maintenir et d'améliorer les compétences des professionnels.

Plusieurs actions ont été conduites dans le cadre du plan de développement des compétences

L'institution propose aux professionnels de participer à des colloques, des journées d'étude ou des rencontres partenariales autour de thématiques.

En 2023 :

- Finalisation de la formation avec l'association ARPEJ qui a mobilisé les professionnels mais aussi les jeunes accueillis autour du thème des addictions.
- Séminaire sur « le logement d'abord » avec la ville d'Avignon
- Un séminaire sur « l'enfant exposé » avec l'association S.O.S Avocat d'enfants.
- Journée d'information avec le SIAO – (Le SIAO de Vaucluse, Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation du département du Vaucluse, gestionnaire du numéro d'appel d'urgence le "115" accueille toute personne en situation de précarité et d'exclusion. Il constitue une plateforme unique favorisant la transition de l'urgence vers l'insertion.)
- Une journée d'information avec l'Association le Refuge sur la connaissance et la compréhension des situations LGBTQ et transgenres

Cette année a été l'occasion de remettre le DUERP de l'établissement.

### III.2.2. NOMBRE D'ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES (FEI ET FEIG)

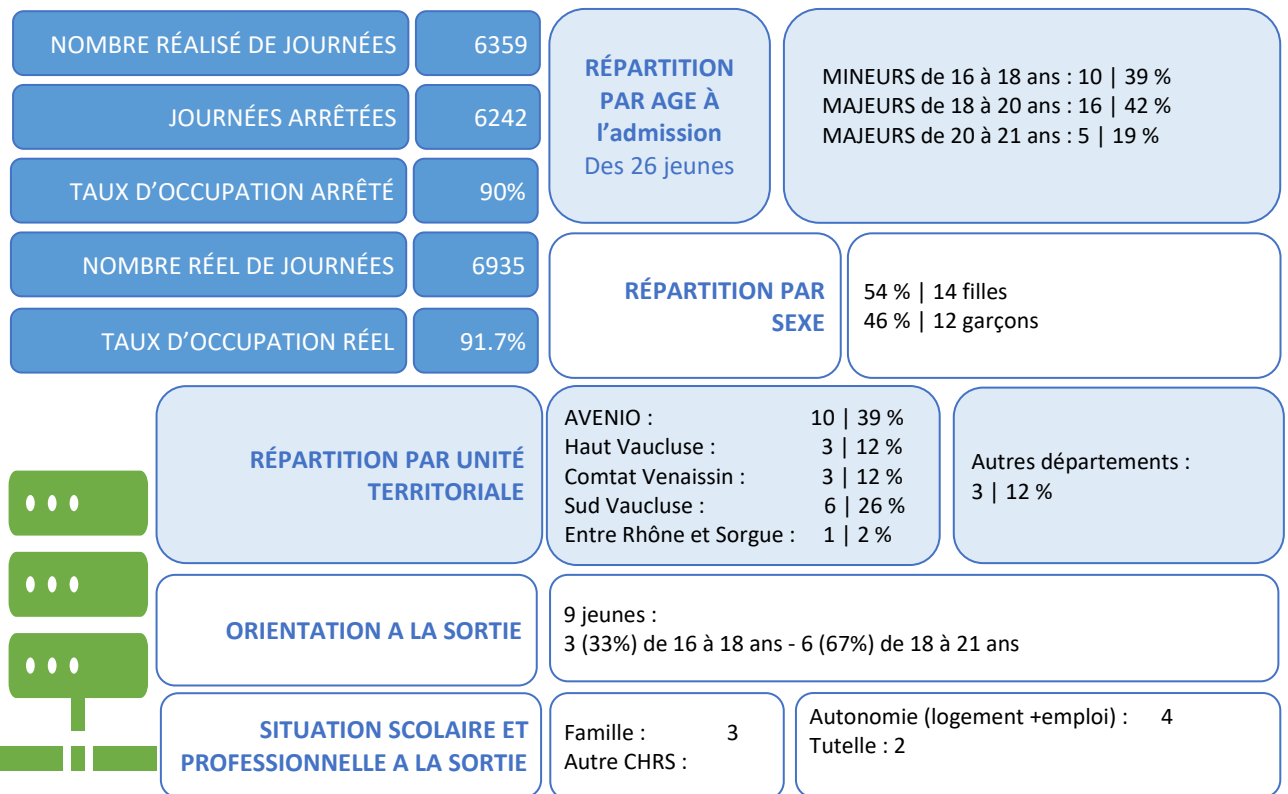
Un évènement indésirable sur l'année 2023, est à noter durant cette année. Il concerne une jeune fille de notre établissement accueillie sur un studio interne qui a hébergé sans autorisation deux jeunes mineures. Ces deux jeunes filles sont restées cachées dans le studio tout un weekend jusqu'à l'intervention de l'équipe éducative qui a découvert leur présence. Cette situation a fait l'objet d'une déclaration à la brigade des mineurs qui est intervenue pour récupérer et raccompagner ces deux jeunes fugueuses vivant dans un autre établissement de la protection de l'enfance.

### III.2.3. TAUX D'OCCUPATION

Le taux d'occupation est légèrement supérieur à l'an dernier.

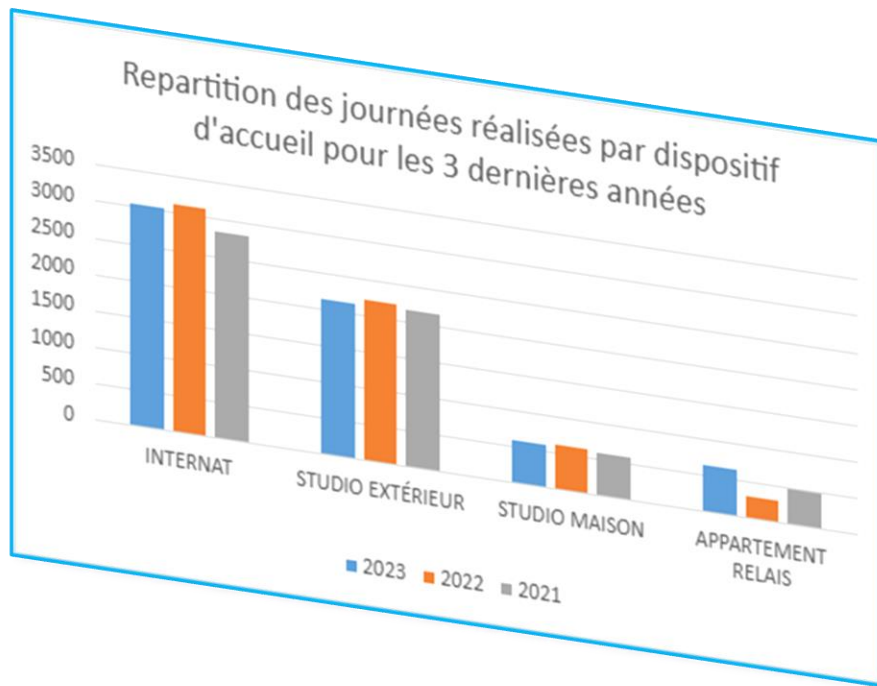
### III.2.4. STATISTIQUES (TABLEAU D'ACTIVITÉ)

#### Chiffres clés 2023



#### Graphiques relatifs aux chiffres clés

|                           | 2023 | 2022 | 2021        |
|---------------------------|------|------|-------------|
| <b>INTERNAT</b>           | 3032 | 3104 | 2833        |
| <b>STUDIO EXTÉRIEUR</b>   | 2130 | 2190 | 2143        |
| <b>STUDIO MAISON</b>      | 575  | 614  | 580         |
| <b>APPARTEMENT RELAIS</b> | 622  | 305  | 484         |
|                           | 6359 | 6213 | <b>6040</b> |



| MOUVEMENTS SUR L'ANNÉE 2023 | Entrées | Sorties |
|-----------------------------|---------|---------|
|                             | 8       | 9       |



En 2023 – 8 jeunes accueillis dont

- 4 sur le collectif
- 1 sur appart de proximité
- 3 en diffus

## Mouvement des jeunes en 2023

### Expérimentation de l'accès à l'autonomie

4 jeunes accueillis en collectif sont passés en extérieur sur les apparts de proximité – dont 1 jeunes qui a pu intégrer 4 mois après 1 appart extérieur en diffus.

1 jeune accueilli sur le dispositif extérieur en appart de proximité à intégrer le collectif à la suite d'un évènement indésirable (accueil de jeunes mineurs sur son studio) et face à sa difficulté de gérer son autonomie et sa relation aux autres, en particulier les adultes.

L'admission du jeune à la MECS se fait à partir de ses attentes, de ses besoins et de ses compétences évaluées lors du processus d'admission. Nous continuons d'améliorer ce processus d'admission, en lien avec les enjeux de la plateforme d'orientation des situations : raccourcir les délais, accueillir la parole du jeune orienté dès la première étape de l'orientation, en non pas seulement la parole et la présentation de ce jeune par le travailleur social qui oriente.

Nous travaillons à la formalisation du PAA (projet d'autonomie du jeune) en lien avec les recommandations de l'HAS qui préconise qu'il soit élaboré dès les 17ans du jeune.

Nous veillons au maintien d'un certain équilibre dans les accueils au regard des problématiques des jeunes à accueillir et des jeunes présent sur le collectif en particulier (dynamique de groupe) mais aussi sur les extérieurs au regard du besoin d'un accompagnement plus ou moins renforcé

Le lien avec les familles est maintenu et préservé chaque fois que c'est possible.

Ce lien s'inscrit dans le respect et le soutien des détenteurs de l'autorité parentale dans leur rôle en favorisant l'exercice de leurs responsabilités, de leurs droits et obligations.

Le CVS permet aux familles d'être représentées en autre.

Dès l'admission, en particulier pour les mineurs accueillis, la participation des parents, des proches est recherchée. Maintenir ou restaurer du lien avec ses proches est un des facteurs qui permet au jeune parfois de se restaurer lui-même, dans son parcours et son histoire,

Les familles sont associées et informées, selon les situations, de l'évolution du jeune au sein de la MECS. Ces points peuvent se tenir à l'occasion de rendez-vous réguliers ou d'échanges informels, sur le service, au domicile ou par téléphone. Ces relations sont engagées soit à l'initiative des référents du jeune, soit en lien avec le référent social et plus rarement à la demande des familles.

Le respect du cadre juridique s'étend également aux questions de santé, de scolarité, et aux droits de visite et d'hébergement. La recherche de l'autorisation parentale est systématique. Il en va de même pour les jeunes dont l'autorité parentale est déléguée ainsi que pour les jeunes majeurs dont la famille et les proches peuvent rester un point d'appui dans la construction de l'autonomie.

Nous avons connu deux situations ou le retour en famille a pu être soutenu et accompagné.

Chaque jeune étant accompagnée autour de son projet individualisée et d'accompagnement à l'autonomie, le projet institutionnel et éducatif favorise aussi l'accès à une vie sociale et à la citoyenneté.

Cela s'organise autour d'activités de sport, de loisir ou de culture,

Sur les extérieurs sont mis en place des ateliers culinaires régulièrement et ou un jeune du collectif peut venir y participer.

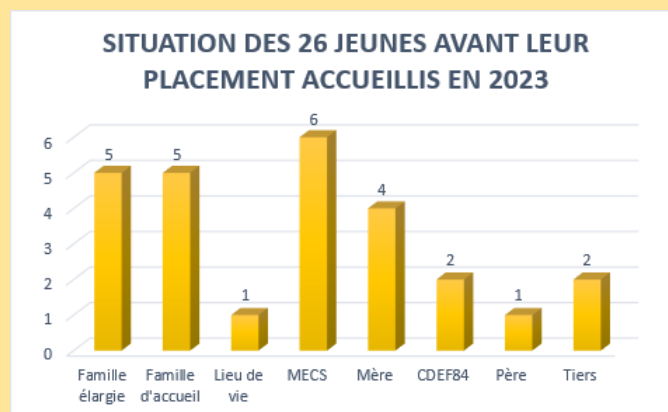
Une éducatrice spécialisée formée à l'art thérapie met en place des ateliers créatif.

Chaque groupe dispose de groupe de paroles.

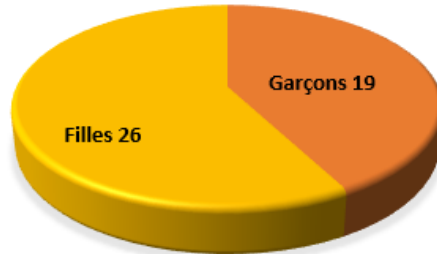
Des moments conviviaux et festifs s'organisent au niveau institutionnel et mixent l'ensemble des jeunes.

#### SITUATION DES 26 JEUNES AVANT LEUR PLACEMENT ACCUEILLIS EN 2023

|                          |   |
|--------------------------|---|
| <b>Famille élargie</b>   | 5 |
| <b>Famille d'accueil</b> | 5 |
| <b>Lieu de vie</b>       | 1 |
| <b>MECS</b>              | 6 |
| <b>Mère</b>              | 4 |
| <b>CDEF84</b>            | 2 |
| <b>Père</b>              | 1 |
| <b>Tiers</b>             | 2 |



RÉPARTITION DES 45 DEMANDES  
D'ADMISSION 2023 PAR SEXE



|                | 16/18 ans | 18/21ans |
|----------------|-----------|----------|
| <b>Filles</b>  | 6         |          |
| <b>Garçons</b> | 4         |          |
| <b>Filles</b>  |           | 8        |
| <b>Garçons</b> |           | 8        |

### III.3. ÉLÉMENTS QUALITATIFS

#### III.3.1. ANALYSE DES ACCOMPAGNEMENTS COLLECTIFS ZOOM SUR une action

Dans le cadre de l'émancipation par le sport, le loisir et la culture, l'équipe du collectif a conduit un projet de l'écriture et de la création musicale avec l'association « sons tha city »

“Sons tha City” s’est donné pour but de promouvoir la musique dans toute sa diversité. Au travers de diverses actions, elle favorise la rencontre des arts auprès du public, et plus particulièrement ce qui concerne l’art urbain, tels que la musique ou l’écriture, dans le but d’une médiation culturelle ouverte à tout public.

Cette activité a été un support pour travailler différents buts éducatifs comme l’estime de soi, la confiance en soi, l’expression de soi...

Cette action s’est déroulée sur plusieurs séances et 4 jeunes ont pu y participer. Ils se sont donc rendus dans les locaux et le studio d’enregistrement pour écrire, mettre en musique et produit un morceau musical de leur composition.

Outre une petite restitution qu’on put faire les jeunes, un bilan a été mis en évidence pour chacun des jeunes qui s’était inscrit à cette action :

A. est une fille qui savait déjà faire de la musique, elle est arrivée avec plusieurs morceaux qu’elle avait travaillé auparavant. Elle est très investie et altruiste, beaucoup de générosité dans ses interventions auprès de ses camarades. Elle est toujours venue à l’heure et elle a toujours été motivée. Elle incarne une forte sensibilité, et la musique lui permet d’avoir un vrai espace d’alacrité. Elle poursuit individuellement avec cette association depuis la fin de l’activité et un projet de production de ses créations pourrait voir le jour.

M. est une jeune fille qui a eu beaucoup mal dans l’expression de soi, la présence d’A. l’a motivée à venir à tous les ateliers. Elle venait à l’activité parfois avec ses complications de la vie de tous les jours, ce qui a entraîné un vrai manque de motivation. Elle a eu aussi un sentiment de mise à l’écart, une crainte de ne pas bien faire. « Nous lui avons facilité le travail avec un type d’instrumental dans lequel elle peut faire une analyse de ses sentiments et se servir de cette activité pour faire une vraie introspection. »

A. est un jeune homme qui n’est venu qu’à la moitié des ateliers. Il avait pourtant très bien commencé mais le travail n’a pas été terminé. « On a travaillé surtout l’écriture, au niveau de l’authenticité des paroles qu’il avait abordée » (animateur de l’atelier).



Une autre jeune fille a démarré sa participation à l'atelier mais des contraintes extérieures ne lui ont pas permis de poursuivre malgré sa motivation.

Nous proposons régulièrement des activités de sport, de loisirs, de culture qui peuvent favoriser l'émancipation des publics que nous accueillons et leur accès à la citoyenneté.

### III.3.2. ACTION EN LIEN AVEC LA LOI 2002.2

Le CVS n'a pu se réunir qu'une fois cette année avant l'absence de la Directrice. Cette instance reste d'actualité et les thèmes qui pouvaient y être abordés à l'initiative des jeunes ont pour partie pu être entendu dans les groupes de paroles qui se tiennent régulièrement, aussi bien pour les jeunes du collectif que pour les jeunes des extérieurs.

Nous essayons de valoriser la participation du jeune à l'auto-évaluation de ses compétences psychosociales et de développer des outils et une pratique qui accompagne le jeune à cette auto-Evaluation.

Un travail est engagé pour formaliser une trame d'un projet d'accompagnement à l'autonomie qui à partir de l'âge de 17 ans viendrait s'inscrire dans la continuité du projet individualisé de l'enfant et le préparer à la majorité en démystifiant le passage à la majorité – (Passage à la majorité repéré comme une période anxiogène, générant une forme de « pression à la sortie » fortement ressentie par de nombreux jeunes)

Des groupes de paroles sur le collectif et les extérieurs sont conduits très régulièrement

Une réflexion sur la procédure d'admission pour raccourcir les délais et associer au plus tôt le jeune en demande d'admission. La recherche de son adhésion est essentielle.



### III.3.3. PARTENARIAT MOBILISÉ

Le partenariat avec le secteur pédopsychiatrique se poursuit avec une intervention régulière d'un Médecin psychiatre et d'un infirmier psychiatrique pour une analyse de situation des jeunes que nous accueillons. Ce partenariat vient pallier la difficulté d'accès à des prises en charges thérapeutiques auprès des CMP ou du secteur Psychiatrique en général.

Les professionnels entretiennent un réseau dans le cadre des accompagnements individualisés aussi bien dans le champ de l'insertion professionnelle, que du logement.

Les professionnels participent à des rencontres partenariales. En 2023 des journées d'études ont été favorisées.

En 2023, dans le cadre de l'accompagnement d'une jeune femme orientée en milieu protégé, en lien avec orientation MDPH, nous avons pu collaborer avec un SAVS (service d'accompagnement à la vie sociale). Ce service a pu répondre à notre sollicitation et a fait une présentation aux professionnels du dispositif.

### III.3.4. POINTS FORTS

L'engagement et le professionnalisme de l'équipe a permis de maintenir l'activité de l'établissement.

Les procédures en place ont permis de poursuivre un accompagnement personnalisé pour les jeunes accueillis.

Malgré les difficultés de recrutement, la continuité du service a été assurée.

#### IV. CONCLUSION : ENJEUX ET PERSPECTIVES

Il s'agit de pouvoir stabiliser l'équipe de direction et de s'engager dans les chantiers qui s'annoncent :

- La préparation de l'évaluation externe pour 2025 et la réécriture du projet de service
- L'adaptation des procédures au regard des orientations de la plateforme ASE et du rajeunissement du public accueillis (14 ans)
- Pour finaliser la mise en place du dossier unique de l'utilisateur, travailler à la numérisation des outils de suivis et d'accompagnement

Le 23 avril 2024  
Bruno MOURET

L'équipe de direction